

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 4 mars 2014 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Carole Charbonneau et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

**ÉTAIT absente :** Madame la conseillère Diane B. Martin.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 4 février 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc.;
  - 4.3 Représentant au Comité du Bassin Versant de la Rivière du Lièvre (COBALI);
  - 4.4 Vente ou location d'un terrain du MRN – chemin de la Plage;
  - 4.5 Signature d'un bail de location avec Brookfield – Terrain face au 103, Place Bellevue;
  - 4.6 Achat d'ordinateurs de bureau et de logiciels.
- 5.- Aménagement et urbanisme
- 6.- Voirie
  - 6.1 Demande de subvention – Réseau routier;
  - 6.2 Achat d'abat-poussière.
- 7.- Loisirs et culture
- 8.- Sécurité publique
  - 8.1 Formation pour opérateurs d'autopompe;
  - 8.2 Achat d'équipement pour le service des incendies.
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

**14-03-37**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 4 MARS 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉCLARE AVOIR FAIT PARVENIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (DGE) TOUS LES FORMULAIRES DGE-1038 REÇUS (RAPPORT AYANT TRAIT À LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS EN ARGENT DONT LE TOTAL EST DE 100,00 \$ OU PLUS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2013)**

**14-03-38**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 4 février 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-39**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-02**

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-02 totalisant une somme de **102 891,48 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>55 168,09 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>11 541,32 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>15 070,54 \$</b>
- Salaires :	<b>21 111,53 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-40**

**REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.**

ATTENDU QUE la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc. est l'organisme responsable du transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE, par sa quote-part, la Municipalité est membre de la Corporation et en conséquence a le droit de participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de parole et de vote;

ATTENDU QU'une personne doit être nommée afin de représenter la municipalité auprès de la Corporation et d'assister à la réunion générale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, monsieur Daniel Rochon, représentant de la municipalité de Val-des-Bois auprès de la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-41**

**REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)**

ATTENDU la résolution numéro 11-01-08 relative à l'adhésion de la municipalité au COBALI;

ATTENDU la résolution 12-03-37 relative à la nomination de monsieur Daniel Rochon à titre de représentant municipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant municipal puisque monsieur Rochon représente maintenant la MRC Papineau auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Roland Montpetit soit nommé représentant municipal auprès du COBALI.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-42**

**VENTE OU LOCATION D'UN TERRAIN DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) - CHEMIN DE LA PLAGE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 109, chemin de la Plage désire faire une demande d'acquisition ou de location d'un terrain de MRN d'une superficie d'un acre;

ATTENDU QUE la demande concerne un terrain non adjacent, mais situé directement devant sa propriété de l'autre côté du chemin de la Plage;

ATTENDU QUE le propriétaire demande l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du propriétaire afin de lui permettre d'acquérir un terrain du MRN à la condition que lors de l'arpentage dudit terrain, le MRN s'assure que la vente/location du terrain d'un acre n'affecte pas le chemin de la Plage et que celui-ci conserve une largeur minimum de douze mètres.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-43**

**SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION AVEC BROOKFIELD – TERRAIN FACE AU 103 PLACE BELLEVUE**

ATTENDU la résolution numéro 09-04-48 relative à la signature d'un bail de location du terrain de Services Énergie Brookfield Inc. situé en face du 103, Place Bellevue et plus précisément sur la partie du lot 4C du rang 6 canton Villeneuve;

ATTENDU QUE le bail de location arrive à échéance le 31 mars 2014;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler ce bail de location pour un terme de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le bail de location du terrain de la compagnie Énergie Brookfield S.E.C. situé sur la partie du lot 4C du rang 4 canton Villeneuve en face du 103, Place Bellevue.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-44**

**ACHAT D'ORDINATEURS DE BUREAU ET DE LOGICIELS**

ATTENDU QUE deux des quatre ordinateurs des bureaux administratifs ont besoin d'être remplacés;

ATTENDU QUE la MRC recommande de passer de Windows XP à Windows 7 ou 8 puisque Microsoft ne supportera plus les licences de Windows XP;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se procurer des licences d'antivirus;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de deux ordinateurs, quatre licences Windows 7 ou 8 et quatre licences d'antivirus pour une somme ne dépassant pas les 5 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE ce conseil autorise également la directrice générale à procéder à l'achat de quatre autres licences Windows 7 ou 8 pour la Ressource Jeunesse;

ET QUE la dépense reliée à la Ressource Jeunesse soit partagée en parts égales avec la municipalité de Bowman.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-45**

**DEMANDE DE SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de réfection sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE les sommes disponibles à cette fin sont actuellement insuffisantes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE monsieur Daniel Rochon, maire soit mandaté à faire une demande d'aide financière auprès du député monsieur Alexandre Iracà pour la réfection de certains chemins municipaux.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-46**

**ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'épandre de l'abat-poussière sur les chemins municipaux non pavés;

ATTENDU la soumission de la compagnie Somavrac pour l'achat de 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,279 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage;

ATTENDU QUE cette quantité sera épandue en trois temps pendant la saison estivale soit en mai, juin et août;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, de la compagnie Somavrac, 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,279 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-47**

**FORMATION POUR OPÉRATEURS D'AUTOPOMPE – SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QUE les membres du service de protection contre l'incendie ont besoin de formation pour répondre aux normes en matière d'incendie au Québec;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de Val-des-Bois et Bowman d'avoir des pompiers possédant une formation adéquate;

ATTENDU QUE les frais de formation pour cinq pompiers est de 2 450,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies ainsi que le comité des incendies recommandent l'approbation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 2 450,00 \$ plus les taxes applicables et autorise le directeur des incendies à nommer cinq pompiers pour participer à la formation d'opérateurs d'autopompe;

ET QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

ET QUE cette dépense soit partagée en parts égales avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**14-03-48**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir les équipements adéquats et en quantité suffisante pour la santé et la sécurité des pompiers et des citoyens;

ATTENDU la recommandation du directeur et du comité des incendies d'acquérir les équipements suivants :

- 2 radios mobiles
- 10 batteries de rechanges pour radios mobiles
- 2 cagoules
- 1 paire de bottes
- 2 paires de gants
- Divers articles pour la trousse de premiers soins

ATTENDU QUE les argents nécessaires à l'achat de ces équipements sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des équipements incendies énumérés au préambule;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée en parts égales avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente.

**NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**14-03-49**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h )**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Daniel Rochon, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Daniel Rochon maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**